

Les personnes sans domicile dans les espaces publics et privés: Réduire l'écart entre politiques publiques

Une sélection de stratégies locales visant différentes formes d'exclusion liée au logement

Bruxelles, le 4 juin 2010

Les personnes sans domicile dans les espaces publics et privés

Le phénomène de l'exclusion liée au logement est souvent associé aux personnes qui dorment dans la rue et vivant dans des espaces publics ; ce n'est cependant que la pointe de l'iceberg de l'exclusion liée au logement. L'exclusion liée au logement peut également se manifester dans des espaces privés (d'un espace « domestique » à un espace privé au sein d'institutions). Par le biais de ce séminaire, nous souhaitons attirer l'attention sur l'exclusion liée au logement en tant que continuum de situations de vie, en lien avec les espaces publics et privés (voir la typologie ETHOS), et qui requiert une approche globale. Les intervenants donneront un aperçu des stratégies locales de lutte contre les différents visages de l'exclusion liée au logement.

Session 1: Les stratégies locales de lutte contre l'exclusion liée au logement dans les espaces publics

Dans cette session, nous envisagerons le rôle des différents acteurs locaux dans la lutte contre l'exclusion liée au logement dans les espaces publics de la ville, et les stratégies développées à cet égard.

Session 2: Les stratégies locales de lutte contre l'exclusion liée au logement dans les espaces privés

Dans cette session, nous envisagerons le rôle des différents acteurs locaux dans la lutte contre l'exclusion liée au logement dans les espaces privés et les stratégies développées à cet égard.

Session 3: La dimension européenne des stratégies locales visant les sans-abri

L'exclusion liée au logement est un phénomène local, néanmoins, l'impulsion européenne visant à oeuvrer en concert pour mettre fin à l'exclusion liée au logement va croissant, en particulier au cours de cette année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dans cette session, nous verrons des exemples d'initiatives européennes qui peuvent avoir un impact sur les approches locales visant à réduire l'exclusion liée au logement.

Session 1: Les stratégies locales de lutte contre l'exclusion liée au logement dans les espaces publics

Le rôle des gares ferroviaires dans la lutte contre l'exclusion liée au logement

Fabrizio Torella, Ferrovie dello Stato et Alessandro Radicchi, ONDS

Les personnes sans domicile se rassemblent souvent autour des gares pour s'y abriter et certaines compagnies de chemins de fer ont pris une part active dans la lutte contre l'exclusion liée au logement via des interventions spécifiques comme le fait d'employer des groupes de personnes vulnérables au sein des gares et via l'utilisation de terrains et de bâtiments vides appartenant aux compagnies de chemins de fer à des fins de logement ou d'abri. Les deux intervenants nous donneront un aperçu des stratégies locales développées par la compagnie italienne de chemin de fer autour de la gare de Rome Termini, et comment ils envisagent leur rôle à l'avenir.

Les personnes qui dorment dans la rue et la contrainte – forcer les gens à rejoindre des abris

Geertien Pols, Centrum voor Dienstverlening Rotterdam, Pays-Bas

Quand les températures atteignent des niveaux très bas, les personnes sans domicile/ les personnes trouvées dans la rue par les équipes de proximité dans les villes néerlandaises sont envoyées dans des centres d'accueil quelquefois en y étant « gentiment contraints ». Les personnes sans domicile sont alors fortement encouragées à mettre au point un plan de réinsertion individuel. Certains considèrent cette approche comme controversée et d'autres la trouvent efficace. Geertien Pols envisagera le pour et le contre de cette approche utilisée à Rotterdam.

La perspective des services de police vis-à-vis des personnes qui dorment dans la rue à Paris

Commandant Jean-François Molas, Brigade d'Assistance aux Personnes Sans-Abri, BAPSA, Paris

Dans de nombreuses administrations locales, les services de police sont impliqués dans la lutte contre l'exclusion liée au logement, et dans certains cas, ils réalisent un travail de proximité important, s'assurant que les personnes qui vivent dans la rue aient accès à un accompagnement spécialisé. Jean-François Molas parlera des stratégies mises au point par la BAPSA à Paris et comment il envisage le rôle de la police à l'avenir.

Aller vers les personnes qui dorment dans la rue « qui sont cachées » à Budapest

Ferenc Matlári, Fondation Menhely, Hongrie

Dormir dans la rue dans des espaces publics est une forme généralement visible d'exclusion liée au logement. Il y a cependant des personnes qui vivent dans des zones de la ville (des forêts, des chantiers, des maisons vides) qui sont « cachées ». En tant que travailleur de proximité à Budapest, Ferenc Matlári expliquera comment mettre au point des manières d'entrer en contact avec des personnes qui dorment dans la rue et sont « cachées », qui se cachent ou qui sont difficiles à identifier, pour essayer de leur fournir l'aide dont elles ont besoin pour rompre le cycle de l'exclusion liée au logement.

Session 2: Les stratégies locales de lutte contre l'exclusion liée au logement dans les espaces privés

La relation entre la violence conjugale et l'exclusion liée au logement

Michaela Gosch, Frauenhaus, ville de Graz, Autriche

La violence conjugale peut être une cause immédiate d'exclusion liée au logement pour de nombreuses femmes, amenées à quitter leur dernier lieu de résidence en raison d'abus ou de violences au sein du foyer. Michaela Gosch envisagera la relation entre la violence conjugale et l'exclusion liée au logement et décrira les stratégies locales utilisées à Graz pour faire face à ce problème.

L'exclusion liée au logement et l'évaluation des besoins en matière de logement

Andrew Waugh, Ancien conseiller auprès du gouvernement écossais, Royaume-Uni

Évaluer les besoins en matière de logement résultant de l'exclusion liée au logement est essentiel pour s'assurer que les personnes sans domicile reçoivent le soutien adéquat pour vivre de façon indépendante dans leur nouveau logement et évitent retomber dans un cycle d'exclusion. Des interventions sont nécessaires à ce stade pour garantir que l'accompagnement proposé en matière de logement corresponde aux besoins du demandeur sans domicile. Le Dr Andrew Waugh démontrera de quelle manière son modèle de capacité en matière d'exclusion liée au logement – le modèle Waugh – est utilisé par les pouvoirs locaux en Écosse pour aider à planifier la réponse aux besoins des demandeurs sans domicile, en faisant mieux correspondre l'offre et la demande de logements. Le modèle est utilisé à la fois au niveau local et national (1) pour démontrer quelles ont été les interventions nécessaires pour parvenir à l'objectif de lutte contre l'exclusion liée au logement pour 2012 de l'Écosse, et (2) pour quantifier les mesures qui ont le plus de probabilités d'être efficaces.

Accords de coopération entre les prisons et les autorités locales pour réduire l'exclusion liée au logement en Norvège

Kristin Tandberg, Département norvégien des services pénaux et Gro Mansson, prison de Drammen

Les stratégies locales pour les sans-abri comprennent de plus en plus souvent des initiatives visant à prévenir l'exclusion liée au logement suite à une libération d'institution pénale ou suite à une autorisation de quitter une institution en général et alors qu'il n'y a pas de solution de logement prévue. Kristin Tandberg et Gro Mansson expliqueront pourquoi les services de prison ont conclu un accord avec les autorités locales de Drammen pour prévenir l'exclusion liée au logement des personnes libérées de prison, comment cet accord a été conclu et quels en sont les premiers résultats.

Session 3: La dimension européenne des stratégies locales visant les sans-abri

Les villes et les régions européennes préparent une opinion officielle sur la lutte contre l'exclusion liée au logement

Tore Hult, Membre du Comité des régions

En décembre 2009, la commission des affaires sociales du Comité européen des régions (CoR) a nommé un rapporteur pour travailler sur une opinion du CoR sur la lutte contre l'exclusion liée au logement. Le CoR publie plusieurs opinions par an, dans le cadre de son travail consultatif, qui offre une perspective locale et régionale aux débats européens. Cette opinion sur la lutte contre l'exclusion liée au logement (à adopter à la fin de l'année 2010) permettra aux représentants élus au niveau local et régional du CoR de toute l'Europe de discuter de l'exclusion liée au logement et de proposer une perspective locale et régionale sur la pauvreté dans le cadre de l'année 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le rapporteur de cette opinion est M. Tore Hult du Comité exécutif de Alingsås (Suède), et il parlera de ce processus et de la manière les autorités locales peuvent utiliser ce rapport à l'avenir.

HABITACT – Forum européen d'échange sur les stratégies locales de lutte contre le sans-abrisme

Nienke Boesveldt, Commune d'Amsterdam, Pays-Bas et Emmanuel Cornelius, commune de Esch-sur-Alzette, Luxembourg

HABITACT, le forum européen d'échange sur les stratégies locales de lutte contre le sans-abrisme a été lancé avec le soutien de la FEANTSA en juin 2009 par un groupe de villes (Amsterdam, Athènes, Dublin, Esch-sur-Alzette, Gand, Madrid, Odense, Vitoria-Gasteiz). Le premier objectif est de développer une coopération européenne entre les administrations locales en charge de la politique sociale dans la lutte contre l'exclusion liée au logement en mettant sur pied des projets européens (de recherche et/ou d'échange), en facilitant des travaux en groupes et des évaluations par les pairs dans le cadre de la conception de politiques visant les sans-abri, en contrôlant les initiatives locales en matière de lutte contre l'exclusion liée au logement en Europe, etc. Les deux intervenants donneront un aperçu des raisons pour lesquelles ils sont impliqués au sein d'HABITACT.

La législation de l'UE et ses implications pour les travailleurs migrants qui deviennent vulnérables à l'exclusion liée au logement

Herwig Verschueren, Université d'Anvers, Belgique

La libre circulation des travailleurs est l'une des libertés fondamentales garanties par la législation de l'UE. Herwig Verschueren présentera une vue d'ensemble de la législation de l'UE liée à la migration à l'intérieur de l'UE et de ses implications pour les travailleurs migrants qui deviennent vulnérables à l'exclusion liée au logement. Ceci a pour objectif d'être un premier pas vers l'accompagnement des acteurs locaux afin qu'ils comprennent les limites de leurs responsabilités locales en relation avec les migrants de l'UE qui sont devenus vulnérables à l'exclusion liée au logement.

Annexe : ETHOS – Typologie européenne de l'exclusion liée au logement

	Catégorie opérationnelle	Situation de vie	Définition générique	
Catégorie Conceptuelle SANS ABRI SANS LOGEMENT LOGEMENT PRÉCAIRE LOGEMENT INADÉQUAT	1	Personnes vivant dans la rue	1.1 Espace public ou externe	Qui vit dans la rue ou dans des espaces publics, sans hébergement qui puisse être défini comme local d'habitation
	2	Personnes en hébergement d'urgence	2.1 Hébergement d'urgence	Personne sans lieu de résidence habituel qui fait usage des hébergements d'urgence, hébergements à bas prix
	3	Personnes en foyer d'hébergement pour personnes sans domicile	3.1 Foyer d'hébergement d'insertion	Quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	3.2 Logement provisoire			
	3.3 Hébergement de transition avec accompagnement			
	4	Personnes en foyer d'hébergement pour femmes	4.1 Hébergement pour femmes	Femmes hébergées du fait de violences domestiques et quand l'intention est que la durée du séjour soit courte
	5	Personnes en hébergement pour immigrés	5.1 Logement provisoire/centres d'accueil	Immigrants en hébergement d'accueil ou à court terme du fait de leur statut d'immigrants
	5.2 Hébergement pour travailleurs migrants			
	6	Personnes sortant d'institutions	6.1 Institutions pénales	Pas de logement disponible avant la libération
	6.2 Institutions médicales (*)		Reste plus longtemps que prévu par manque de logement	
	6.3 Institutions pour enfants / homes		Pas de logement identifié (p.ex. au 18 ^e anniversaire)	
	7	Bénéficiaires d'un accompagnement au logement à plus long terme	7.1 Foyer d'hébergement médicalisé destiné aux personnes sans domicile plus âgées	Hébergement de longue durée avec accompagnement pour ex-sans-abri (normalement plus d'un an)
	7.2 Logement accompagné pour ex-sans-abri			
8	Personnes en habitat précaire	8.1 Provisoirement hébergé dans la famille/chez des amis	Qui vit dans un logement conventionnel, mais pas le lieu de résidence habituel du fait d'une absence de logement	
8.2 Sans bail de (sous-)location		Occupation d'une habitation sans bail légal		
8.3 Occupation illégale d'un terrain		Occupation illégale d'un logement; Occupation d'un terrain sans droit légal		
9	Personnes menacées d'expulsion	9.1 Application d'une décision d'expulsion (location)	Quand les avis d'expulsion sont opérationnels	
9.2 Avis de saisie (propriétaire)		Quand le prêteur possède un avis légal de saisie		
10	Personnes menacées de violences domestiques	10.1 Incidents enregistrés par la police	Quand une action de police est prise pour s'assurer d'un lieu sûr pour les victimes de violences domestiques	
11	Personnes vivant dans des structures provisoires/non conventionnelles	11.1 Mobile homes	Pas conçu pour être un lieu de résidence habituel	
11.2 Construction non conventionnelle		Abri, baraquement ou cabane de fortune		
11.3 Habitat provisoire		Baraque ou cabane de structure semi permanente		
12	Personnes en logement indigne	12.1 Logements inhabitables occupés	Défini comme impropre à être habité par la législation nationale ou par les règlements de construction	
13	Personnes vivant dans conditions de surpeuplement sévère	13.1 Norme nationale de surpeuplement la plus élevée	Défini comme excédant les normes nationales de densité en termes d'espace au sol ou de pièces utilisables	

Note: Un séjour de courte durée est défini comme normalement moins d'un an; un séjour de longue durée est défini comme plus d'un an.
 Cette définition est compatible avec les définitions du recensement telles qu'elles sont recommandées dans le rapport UNECE/EUROSTAT (2006)

(*) Inclut les centres de désintoxication, les hôpitaux psychiatriques, etc